

ACCIDENTS EVITABLES

CAS DE MALADIE PROFESSIONNELLE DUE À LA SIDEROSE

1-Résumé

Un opérateur âgé de 36 ans, il est soudeur depuis l'âge de 18 ans, il effectue tous types de soudure en utilisant les barres métalliques de compositions diverses (alliages); sans système d'aspiration des fumées de soudage. Lors de la visite médicale périodique, le médecin du travail a prescrit une radiographie des poumons. L'image radiologique (confirmée par le scanner) revient en faveur d'une inflammation des tissus pulmonaires par des poussières de fer inhalées. Le diagnostic de sidérose professionnelle a été retenu chez ce soudeur et a été déclaré au titre du tableau N° 44 : Affectations consécutives à l'inhalation de poussières ou de fumées d'oxydes de fer.

2- Causes de la maladie

Exposition régulière et prolongée à des polluants particuliers (les oxydes de fer) dans un environnement où l'assainissement de l'air est insuffisant au cours des opérations de soudage.

Absence de formation des opérateurs sur les risques liés à la sidérose.

3- Prévention

Utilisation de système d'aspiration qui capte les polluants gazeux.

Surveillance médicale renforcée tous les 06 (six) mois au niveau des services de santé au travail.

Imposer le port obligatoire des (EPI) règlementaires.

